

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 98 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 82 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 6 Absent(s) excusé(s) : 11 Absent(s) : 6</i>
---	--	--

Date de convocation : 7 décembre 2021

Vote(s) pour : 88
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 13 décembre 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2021-12-13-CM-1 :

Détermination et validation des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et des modalités de scrutin.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer et valider les modalités d'identification des participants à la réunion du Conseil métropolitain, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités de scrutin,

CONSIDERANT l'obligation de procéder à un scrutin public,

DECIDE de valider les modalités suivantes :

- l'outil TEAMS sera utilisé pour l'organisation du Conseil métropolitain en visioconférence,
- le mode d'accès se fera par lien,
- les élus devront saisir leur nom et prénom pour se connecter,
- l'enregistrement de la réunion sera réalisé sur support vidéo au moyen du logiciel TEAMS et sera converti puis conservé au format audio,
- lors de cette réunion, le vote de la présente délibération aura lieu par appel nominal, par ordre alphabétique. A l'appel de son nom, chaque élu sera invité à indiquer le sens de son vote,
- lors de cette réunion, la motion relative à la dérogation au vote au scrutin secret pour la désignation des représentants de Metz Métropole dans divers organismes donnera lieu à un vote distinct lors du même appel nominal que celui de la présente délibération,
- pour les autres points de cette séance, en fin d'ordre du jour, il sera procédé à un appel

- nominal, par ordre alphabétique. A l'appel de son nom, chaque élu sera invité à indiquer le sens de son vote, pour chacun des points,
- le procès-verbal écrit de la réunion rassemblera les délibérations et reprendra notamment, sous forme synthétique, les noms des Conseillers métropolitains présents, absents, excusés ou non, le nom des élus ayant donné procuration avec indication du mandataire (étant précisé que chaque élu peut être détenteur de deux procurations de vote), le nom des élus suppléés, le nom des différents intervenants et le sens des votes,
 - ces modalités seront appliquées à l'occasion des futures réunions organisées en visioconférence jusqu'au 31 juillet 2022, sous réserve d'évolutions législatives ou réglementaires. Il sera donc procédé, en fin d'ordre du jour, à un appel nominal, par ordre alphabétique. A l'appel de son nom, chaque élu sera invité à indiquer le sens de son vote, pour chacun des points, à l'exception des points relatifs à la dérogation au scrutin secret qui donneront lieu à un appel nominal distinct le cas échéant.

Pour extrait conforme
Metz, le 14 décembre 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



Conseil métropolitain - Lundi 13 décembre 2021 - Votes

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote point 1	Vote point 5.1
ADDA	Fatiha	Woippy	Excusée point 1		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour	Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour	Pour
ARNOLD	Patricia	Metz		Pour	Pour
AUDOUY	Caroline	Metz		Pour	Pour
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour	Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	Excusé et donne pouvoir à Henri HASSER		
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour	Pour
BELKAHLA	Yamouna	Woippy		Pour	Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour
BOHR	Timothée	Metz	Absent		
BORI	Danielle	Metz		Pour	Pour
BOUVET	Xavier	Metz		Pour	Pour
BROCARD	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour	Pour
BURHAN	Ferit	Metz		Pour	Pour
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour	Pour
CHANGARNIER	Stéphanie	Metz		Pour	Pour
CHOUIKHA	Erfane	Woippy		Pour	Pour
COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz	Excusée et donne pouvoir à François GROSDIDIER	Pour	Pour
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour	Pour
DALMARD	Muriel	suppléante Ars-sur-Moselle		Pour	Pour
DAP	Laurent	Metz		Pour	Pour
DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	Metz		Pour	Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour	Pour
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour	Pour
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour	Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote point 1	Vote point 5.1
DORR	Antoine	Vantoux		Pour	Pour
DUMONT	Michel	Féy		Pour	Pour
DUVAL	Bertrand	La Maxe		Pour	Pour
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour	Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour	Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour	Pour
GOUTH	Cédric	Woippy	Excusé en début de séance et donne pouvoir à François GROSDIDIER	Pour	Pour
GREGOIRE	Aude	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour
GREINER	Christiane	Montigny-lès-Metz	<i>a reçu le pouvoir de Arielle SCHWARTZBERG</i>	Pour	Pour
GRIVEL	Patrick	Laquenexy	Absent		
GROLET	Françoise	Metz		Pour	Pour
GROSDIDIER	François	Metz	<i>a reçu le pouvoir de Cédric GOUTH en début de séance</i>	Pour	Pour
GUERMITI	Hanifa	Metz		Pour	Pour
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin	Excusé <i>a reçu le pouvoir de Jean BAUCHEZ</i>		
HENRION	François	Augny		Pour	Pour
HORY	Thierry	Marly		Pour	Pour
HUBER	Pascal	Chesny		Pour	Pour
HUET	Armelle	Noisseville	Excusée et donne pouvoir à Claude VALENTIN	Pour	Pour
HUSSON	Julien	Metz	Absent		
JACOB-VARLET	Odile	Marly		Pour	Pour
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour	Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour	Pour
KREMER	Véronique	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour	Pour
LALOUX	Grégoire	Metz		Pour	Pour
LAVEAU-ZIMMERLE	Amandine	Metz		Pour	Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour	Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote point 1	Vote point 5.1
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour	Pour
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour	Pour
LUCAS	Eric	Metz		Pour	Pour
LUX	Isabelle	Metz		Pour	Pour
MANZANO	Philippe	Méclevues		Pour	Pour
MARCHETTI	Denis	Metz	Absent point 1		Pour
MARX	Sébastien	Metz		Pour	Pour
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour	Pour
MOLE-TERVER	Laurence	Metz		Pour	Pour
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour	Pour
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour	Pour
NGO KALDJOP	Gertrude	Metz		Pour	Pour
NICOLAS	Martine	Metz		Pour	Pour
NICOLAS	Jean-Marie	Metz		Pour	Pour
NIEL	Hervé	Metz	Absent		
NOWICKI	Christian	Marly		Pour	Pour
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour	Pour
PIERRET	Alain	Woippy	Absent point 1		Pour
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour	Pour
REISS	Guy	Metz		Pour	Pour
ROQUES	Jérémy	Metz		Pour	Pour
ROUX	Sylvie	Mey	Excusée et représentée par son suppléant François HARMAND	M. HARMAND absent	Pour
SCHLOSSER	Pauline	Metz		Pour	Pour
SCHNEIDER	Jacqueline	Metz		Pour	Pour
SCHWARTZBERG	Arielle	Montigny-lès-Metz	Excusée et donne pouvoir à Christiane GREINER	Pour	Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour	Pour
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury	Excusé et donne pouvoir à Dominique STREBLY	Pour	Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote point 1	Vote point 5.1
SOKOLOWSKI	Dimitri	Montigny-lès-Metz	Excusé en début de séance et donne pouvoir à Salvatore TABONE	Pour	Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour	Pour
STAUDT	Bernard	Metz		Pour	Pour
STEMART	Anne	Metz		Pour	Pour
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy	<i>a reçu le pouvoir de Stanislas SMIAROWSKI</i>	Pour	Pour
TABONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz	<i>a reçu le pouvoir de Dimitri SOKOLOWSKI en début de séance</i>	Pour	Pour
TAFFNER	Blaise	Metz		Pour	Pour
TAHRI	Bouabdellah	Metz		Pour	Pour
THIL	Patrick	Metz		Pour	Pour
TOCHET	Nicolas	Metz		Pour	Pour
TORLOTING	Michel	Gravelotte	Excusé		
TRAN	Doan	Metz		Pour	Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly	<i>a reçu le pouvoir de Armelle HUET</i>	Pour	Pour
VERRONNEAU	Marina	Metz		Pour	Pour
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour
VIALLAT	Isabelle	Metz		Pour	Pour
VICK	Julien	Metz		Pour	Pour
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour	Pour
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour	Pour

Résumé de l'acte

057-200039865-20211213-2021-12-DC1-DE

Numéro de l'acte : 2021-12-DC1
Date de décision : lundi 13 décembre 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Détermination et validation des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et des modalités de scrutin
Classification : 5.2 - Fonctionnement des assemblees
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 16/12/2021
Numéro AR : 057-200039865-20211213-2021-12-DC1-DE
Document principal : 99_DE-1.pdf

Pièces jointes :

99_DE-LISTE ELUS CONSEIL votes 13-12-2021 - 1 et 5.1.pdf

Historique :

15/12/21 15:55	En cours de création	
15/12/21 15:56	En préparation	Catherine DELLES
16/12/21 12:34	Reçu	Catherine DELLES
16/12/21 12:34	En cours de transmission	
16/12/21 12:36	Transmis en Préfecture	
16/12/21 12:41	Accusé de réception reçu	